

Devenir artisan-partenaire IMARA

Les ARTISANS PARTENAIRES IMARA sont des experts dans leur spécialité, sélectionnés sur la base de leurs compétences métiers, sur leur volonté de transmettre leur savoir-faire, dans leur atelier. Les collaborations sont formalisées par des conventions qui définissent les accords. A ce jour, près de 100 artisans inscrits dans cette dynamique ont rejoint le réseau d'IMARA.

***Si, transmettre votre savoir-faire est une source complémentaire d'activité** que vous avez développée ou que vous souhaitez entreprendre, **nous vous invitons à présenter votre candidature** et peut-être rejoindre notre réseau.*

*IMARA a construit une organisation pédagogique originale pertinente pour un public adulte, reconnue par les institutions et certifiée Qualité. Notre organisme de formation dédié au secteur des Métiers d'Art et de l'Artisanat d'Art s'appuie sur **près de 30 ans d'expérience**, de passion, de transmission et d'innovation pour se projeter dans un futur optimiste.*

Des valeurs, des convictions partagées

Les convictions fondatrices d'IMARA se perpétuent aujourd'hui...

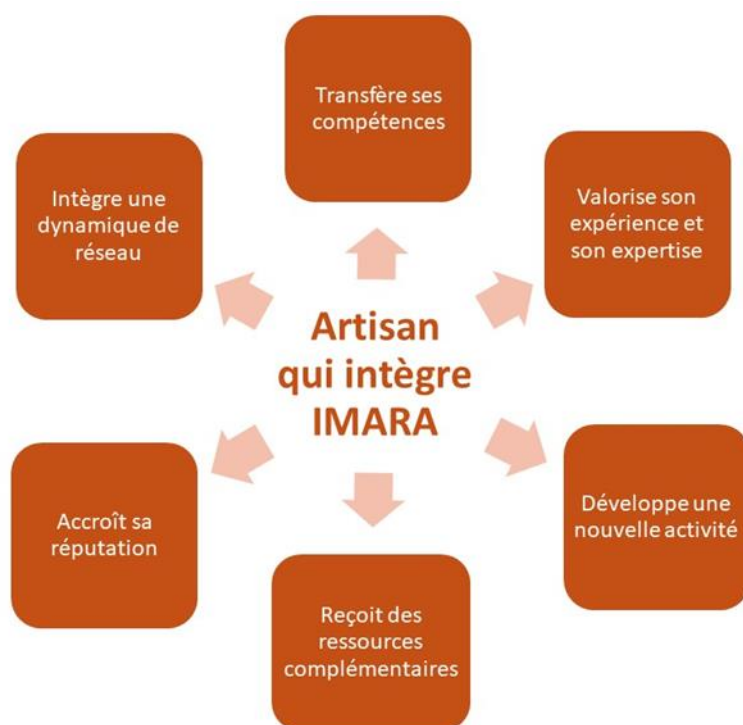
*Les professionnels en exercice sont les porteurs de compétences les plus légitimes pour transférer les savoir-faire. Experts dans leur spécialité, au-delà de la technique, ils transmettent les valeurs artisanales, les réalités du terrain et de l'environnement avec une **vision globale indispensable à l'appréhension du métier**.*

*Les stagiaires IMARA s'enrichissent **professionnellement mais aussi humainement**, immergés dans la complicité, la cohésion de groupe, l'entraide... ils forgent des liens qui bien souvent perdurent après le parcours de formation et qui sont essentiels à leur devenir.*

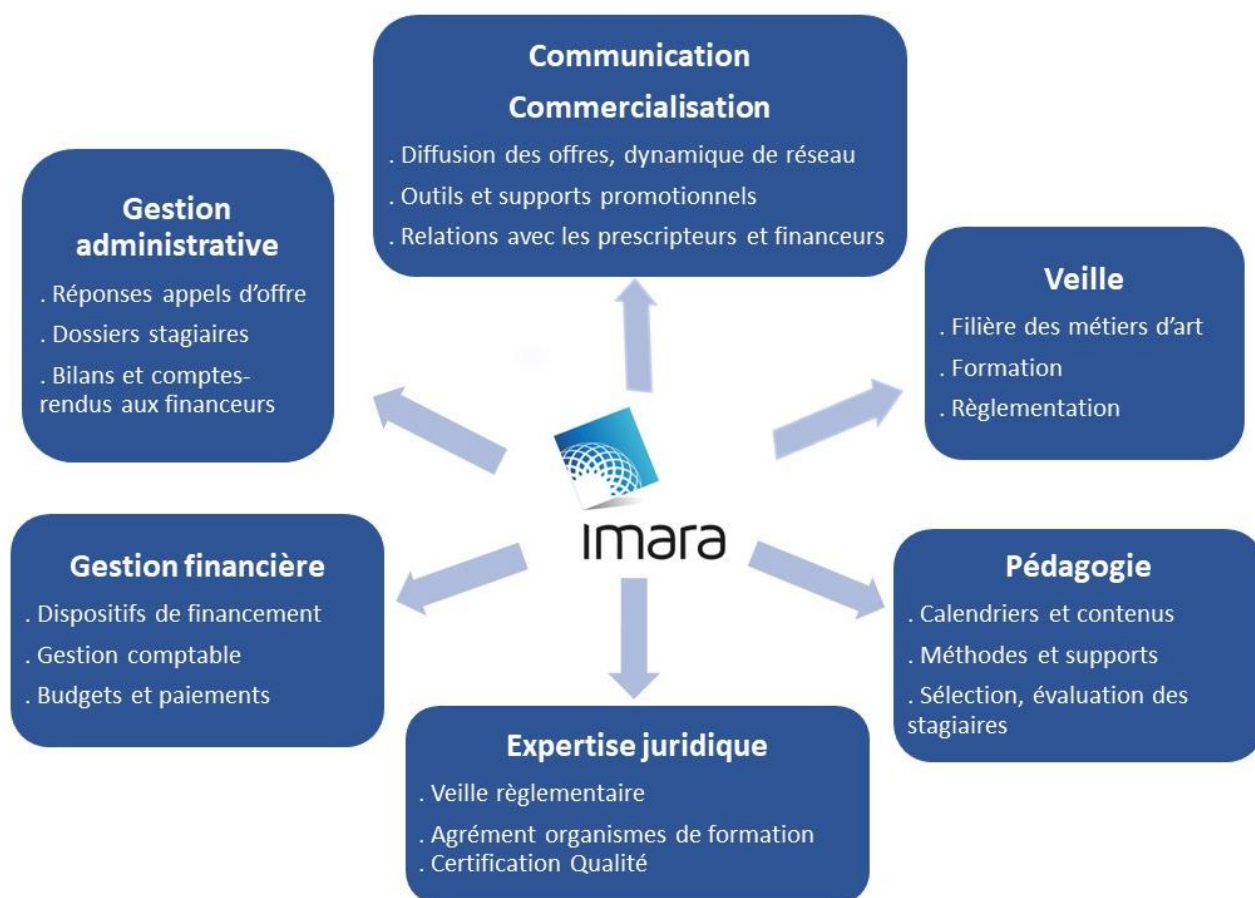
*Chez IMARA tout est mis en œuvre pour faciliter la réussite des parcours individuels dans le collectif, avec pour cap la **qualité des relations humaines**.*

*Conscient des **enjeux environnementaux et sociétaux** auxquels sont confrontées les entreprises, IMARA s'est naturellement approprié les pratiques du développement durable et affirme ses engagements tant dans ses enseignements et sa recherche, que dans le fonctionnement et la gestion. Sa démarche se traduit par un plan d'actions et des outils.*

Les bénéfices de l'artisan-partenaire IMARA



Les services de l'organisme IMARA



Les critères pour candidater

IMARA a établi un **cahier des charges** pour le partenariat avec un nouvel artisan :

- Être un professionnel des Métiers d'Art déclaré dans la discipline concernée (artisan, artiste ou autre statut),
- Avoir une activité en volume et en qualité suffisante pour permettre aux stagiaires d'acquérir les savoir-faire de la discipline,
- Avoir une réelle volonté de s'engager pour la transmission de son savoir-faire,
- Satisfaire à un entretien préalable avec les responsables d'IMARA pour valider les conditions d'accueil des futurs stagiaires et les relations entre IMARA et le partenaire,
- Justifier d'une d'expérience de 5 ans minimum dans la discipline et si possible d'un Titre ou Diplôme correspondant,
- Avoir un atelier équipé, correspondant aux normes de sécurité en vigueur,
- Disposer d'assurances couvrant l'atelier, le véhicule de livraison et la responsabilité civile,
- Se rendre disponible pour encadrer le ou les stagiaires dans les meilleures conditions d'apprentissage,
- Respecter le programme de formation établi au préalable par IMARA au regard des objectifs définis,
- Utiliser les supports pédagogiques et d'évaluations fournis par IMARA et nécessaires à la progression du stagiaire conformément à son niveau et au programme prévu,
- Participer au suivi du stagiaire en relation avec la responsable pédagogique
- Respecter les critères qualité du référentiel Qualiopi. (Cf. Guide Bonnes pratiques)

Eléments à fournir lors de la candidature

- [Compléter ce formulaire en ligne](#)
- Une lettre de motivation,
- Un CV,
- Copie des Titres Professionnels ou Diplômes,
- Copie de l'immatriculation INSEE (où figure votre numéro SIRET),
- Communication : articles de presse relatifs au parcours et aux réalisations, liens vers site web, et réseaux sociaux...
- Photos caractéristiques des travaux et de l'atelier.
- Copie du certificat d'assurance pour l'atelier, pour le véhicule de livraison et la responsabilité civile.

Des éléments complémentaires vous seront demandés, si acceptation de votre candidature :

La signature de la convention préalable précisant les conditions d'intervention des artisans, l'adhésion à l'association IMARA (s'acquitter de la cotisation annuelle 60 € en 2025) et la signature de la Charte IMARA.

**Nos 30 ans de passion, de transmission et d'innovation
projetent vos métiers dans un futur optimiste.**

Rejoignez notre réseau !

12 rue du Taur 31250 REVEL - imara@wanadoo.fr – 05 61 27 53 02
Association 1901 à but non lucratif - Préfecture Toulouse 3/24496
N° Déclaration Activité : 733 102 357 31 - N° SIRET : 40114745900028 – NAF : 8559A
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

DEVENIR ARTISAN PARTENAIRE IMARA – MAJ juillet 2025

Qualiopi
processus certifié 
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
ACTIONS DE FORMATION